Règlement graphique - Légende

PLUI Lodévois & Larzac

Approuvé le 10 avril 2025

le Cros

Zones urbaines
- UA - Centre dense
- UC - Résidentiel

Zones à urbaniser
- 1AU - Ouverte - Dominante habitat

Zones agricoles
- A - Agricole
- Ap - Paysages
- Apast - Pastoral
- Azh - Zone humide

Zones naturelles
- N - Naturelle
- Nf - Naturelle forestière
- Nzh - Zone humide

Prescriptions réglementaires
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré ponctuel)
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré ponctuel)
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré linéaire)
- Espace boisé classé
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré surfacique)
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré surfacique)
- Emplacement réservé
- Secteur avec orientation d'aménagement et de programmation

Risques naturels
- Emprise d'un PPRmt (report à titre indicatif)
- Emprise de l'atlas des zones inondables (report à titre indicatif)
- Reculs de 20 mètres de part et d'autre de l'axe des cours d'eau (report à titre indicatif)

- Bâti
- Parcelle

0 100 200 m

Liste des emplacements réservés
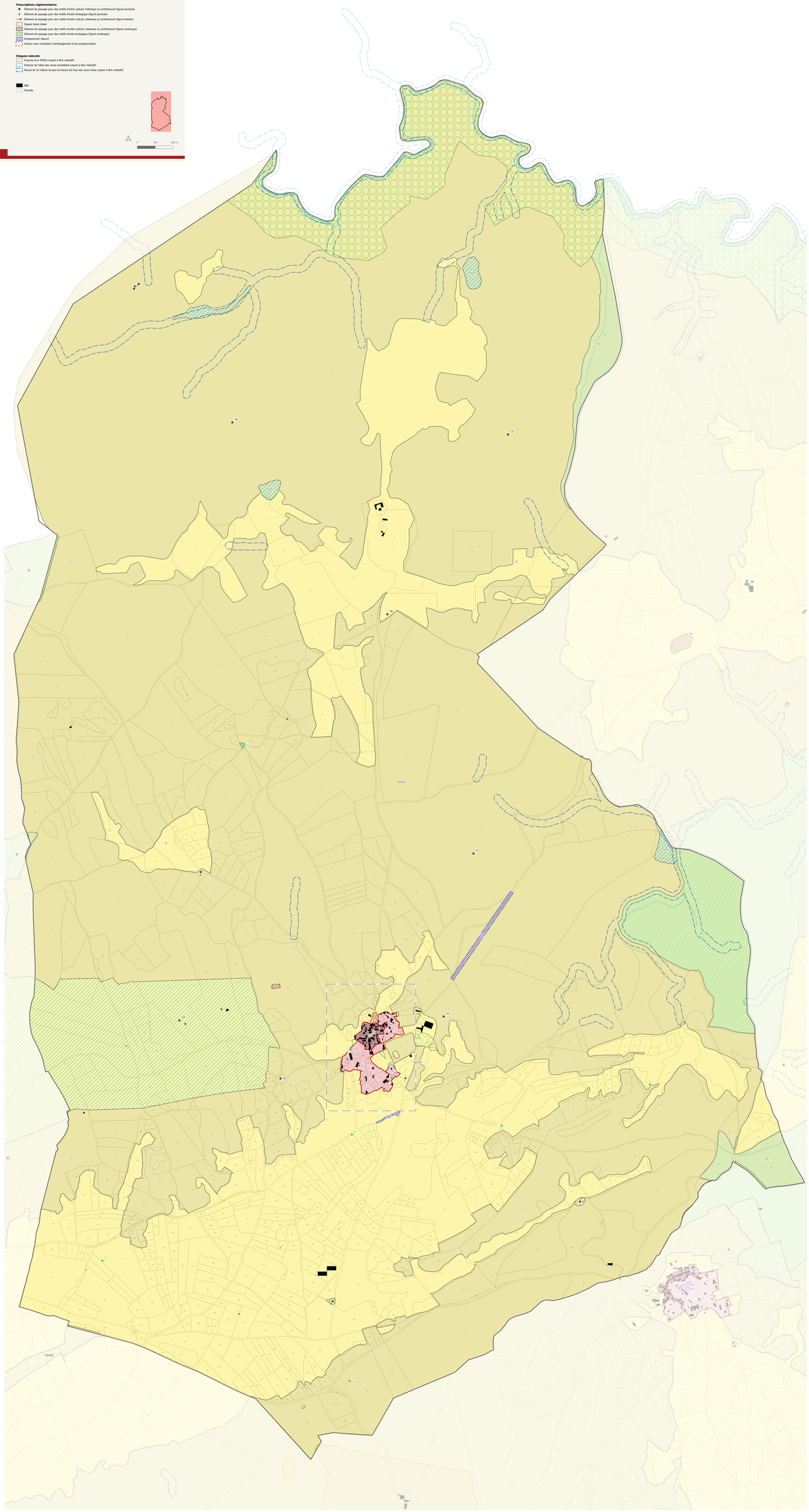
Numéro	Libellé de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie
01	ER - D142 - Rectification de virage - 10m de large	CD34	11841 m²
02	ER - Finalisation chemin Carrazou	Commune	1384 m²